ROUBAIX

Le drame de la rue d'Italie

Autopsie de la victime

Mardi matin à 10 h. 1|2, M. le docteur Castiaux, médecin-légiste, assisté de MM. les docteurs Bole, médecin-légiste et Merlier, a procédé à l'autopsie de Marie Taghon, la victime du drame conjugal de la rue d'Italie. D'après l'autopsie, la malheureuse avait succombé à une pleurésie purulente du côté gauche. Cette maladie n'a aucun rapport avec ses blessures. Donc la mort de Marie Taghon ne semble pas devoir être une charge de plus pour le meurtrier, qui sera poursuivi sous l'inculpation de tentative d'assassinat.

Les funérailles de la victime ont eu lieu hier à quatre heures de l'après-midi à l'Hôtel-Dieu.

Derrière le corps venaient la famille et une nombreuse assistance, composée surtout d'habitants du quartier habité par Marie Taghon. Il y avait trois couronnes dont une offerte par les voisins de la victime.

Un homme battu

Hier après-midi se présentait à l'hôpital, M. Pierre Sergent, demeurant rue de l'Alma, 260, monteur, 35 ans qui, la figure ensanglantée, demandait à être admis, en déclarant qu'il avait été battu par trois individus parmi lesquels se trouverait son beau-père.

Avant de venir à l'Hôtel-Dieu, M. Sergent avait été soigné par M. le docteur Montaigne.

Accidents de travail

M. Achille Nayart, 17 ans, demeurant, 14, rue de Flandre, homme de peine chez M. Chéron, a reçu un coup de chaîne sur la figure ; il en est résulté une plaie contuse de la paupière et du sourcil de l'œil gauche.

— M. Albert Lefebvre, 32 ans, demeurant rue du Lieutenant-Castelain, menuisier chez M. Léon Honoré, a eu l'index droit écrasé par la chute d'une pierre.

— M. Paul Sandra, 25 ans, demeurant, 208 rue de l'Ommelet, monteur chez MM. Crépelle Fontaine, a eu la main gauche écrasée en chargeant un métier sur un camion.

— M. François Courtecuisse, 46 ans, demeurant 105 rue du Grand-Chemin, domestique chez M. Eraoult-Bayart, a eu deux doigts de la main gauche écrasés par la roue de sa voiture.

— M. Pillois Camille, 40 ans, demeurant à Wasquehal, teinturier chez MM. Grulois frères, s'est fracturé une côte en tombant d'une chaudière.

— M. Priem Auguste, 32 ans, demeurant à l'angle du boulevard de Mulhouse et de la rue de Monge, fileur chez MM. Dillies frères et Catteau, a reçu un bâti de son métier sur le dos de la main droite.

— M. Camille Debyter, 25 ans, demeurant rue Pierre-de-Roubaix, cité Flipo, tisserand chez M. Auguste Lepoutre, en faisant une chute, s'est fait une légère entorse au poignet droit.

— Edmond Dumanie, 19 ans, demeurant rue des Sept-Ponts, fort Masure, 19, teinturier chez MM. Wibaux-Florin, en nettoyant sa machine s'est contusionné deux doigts de la main gauche.

— M. Vannoen Arthur, 14 ans, demeurant rue Christophe Colomb, 19, bâcleur chez MM. Wibaux Florin, a eu le gros orteil droit contusionné par le rail d'un chariot.

— Mlle Beuscart Clémence, 27 ans, demeurant à Wattrelos, bambrocheuse chez MM. Wibaux Florin, a eu l'auriculaire droit contusionné par l'ailette d'une broche.

M. Vandevenne Pierre, demeurant 113, rue de l'Epeule, maréchal chez M. A. Delannoy, s'est fait une contusion de la cuisse droite, par suite de coup de pied de cheval.

— M. Jules Maillard, 33 ans, demeurant 39, rue Saint-Elisabeth, rattacheur chez MM. Alfred Motte, Frères, s'est blessé au coude droit en nettoyant des rouleaux.

Vol d'une voiture

Hier matin, Henri Blondeel, né à Croix le 23 mai 1881, demeurant à Roubaix, 8, rue de la Lys, enlevait sans plus de façons, une voiture à deux roues dite cabriolet, se trouvant dans le hangar de M. Coutart, demeurant rue Archimède. En poussant le véhicule il alla, rue des Anges, puis rue Wallon où il la proposa à un habitant de la rue pour 10 fr. Celui-ci, plus malin que le premier, fit semblant d'accepter, mais tout à coup il dit : « Je n'habite pas ici, venez, je vous solderai chez moi ».

Le voleur, sans défiance, suivit notre homme qui en passant devant le poste de police du Pont Morel appela un agent, lequel s'assura du voleur, qui était encore tout étonné de son aventure. Blondel a été écroué.

Commencement d'incendie

Hier, à une heure 55, un commencement d'incendie, communiqué par le poêle à des vêtements et du linge, s'est déclaré au numéro 2 de la rue du Coq Français, chez M. Vanroteghem Jean, marchand de poissons.

L'agent Delhaye, qui passait à ce moment, avertit M. Vauroteghem et aidé de quelques voisins, éteignit le feu qui a causé une centaine de francs de dégâts, lesquels sont couverts par une assurance.

Contraventions

Hier matin, à 7 heures 1|2, la police a dressé contravention à S.. Maurice, 41 ans, domestique à Lears, (France) pour vidanger après l'heure.

— A 6 h. 50, la même contravention et pour le même motif a été dressée à la charge de D... Jean, domestique de ferme à Bondues.

— Hier matin, à 8 heures, la police a dressé contravention pour ivresse scandaleuse à B. Sidonie, âgée de 52 ans.

— Hier, la police a dressé contravention à M. Pollet Jules, cabaretier rue de l'Alma 185, pour avoir une servante non munie du certificat réglementaire et à Malfait Pauline, 21 ans, la servante en question, pour n'avoir pas de certificat.

Chambre de Commerce

La Chambre de Commerce de Roubaix, se réunira dans la salle ordinaire de ses séances, à la Bourse, le jeudi 5 juillet 1900, à 4 heures du soir, à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour ci-après :

1. Création d'une condition publique. — Autorisation d'emprunt.
2. Fixation de la cote officielle des cours de la laine. — Lettre du Ministre du Commerce.
3. Tribunal de Commerce. — Augmentation du nombre des juges. — Questions diverses.

Commission intercommunale

La Commission intercommunale des eaux de Roubaix-Tourcoing se réunira à l'Hôtel de Ville de Roubaix aujourd'hui à 5 heures du soir.

FIN de SAISON aux GALERIES LILLOISES

Prix **très bas** pour tenter les acheteuses et permettre de solder rapidement tous les modèles de **chapeaux** et de **confection pour dames** existant encore dans ces rayons.

VILLE DE ROUBAIX

Condition publique des matières textiles

Entrées du 25 au 30 juin 1900

	Nombre de colis	kilogr.
[illegible]	14	1.161
[illegible]	3.968	482.693
[illegible]	848	98.689
[illegible]	166	16.105
[illegible]	497	54.960
Totaux	5.493	653,611

Marché à terme : Néant, k.
Décreusage, 24 1|2 opérations.
Titrage, 447 1|2 opérations.

Le Directeur,
L. RIPPER.

WATTRELOS

Statistique sanitaire. — Pendant le mois de juin, l'état-civil, a enregistré 67 naissances dont 3 mort-nés ; 24 mariages et 25 décès.

Les décès proviennent de : coqueluche 1 ; diphtérie 2 ; phtisie 2 ; tuberculose 2 ; cancer 1 méningite 1 ; congestion 1 ; ramollissement cérébral 1 ; maladie du cœur 1 : bronchite 1 ; pneumonie 3 ; diarrhée 1 ; débilité congénitale 1 ; sénilité 3 ; suicide 1 : morts non exactement déterminées 4.

CROIX

Accident du travail. — Louis Cocheteux, 17 ans, ramasseur de déchets à la fabrique Isaac Holden et fils, s'est fait une plaie contuse du *talon droit, en frappant contre un panier.*

LES GRÈVES

A TOURCOING

Les chaudronniers en cuivre

Les ouvriers chaudronniers en cuivre des divers établissements de la ville sont en état de cessation de travail.

Hier matin, 6 ouvriers de chez M. Deldicque rue Condorcet, 27, de chez M. Fraignac, rue de Lille, 20 de chez Mme Bertrand, rue Nationale et 10 de chez M. Toilliez, rue de Roubaix, ne se *sont pas présentés.*

Un nouveau tarif a été élaboré par la Chambre syndicale des ouvriers chaudronniers en cuivre de Roubaix-Tourcoing et rendu applicable à partir du 1er juillet.

Ce règlement a été soumis aux patrons.

Ce règlement porte en substance que la journée ordinaire de travail sera fixée à onze heures. En travaillant au dehors de l'atelier au vieux comme au neuf, les ouvriers devraient toucher un supplément de un quart d'heure à l'heure.

A partir de sept heures du soir, le travail serait compté comme travail de nuit et les heures payées en double, soit à raison de deux heures pour une heure au dehors comme à l'atelier.

Dans le cas où le travail durerait de 7 heures du soir jusqu'au delà de minuit, la nuit entière serait comptée au dehors comme à l'atelier.

Le dimanche et jours de fêtes pour les réparations comme pour le nouveau, supplément d'une demi-heure à l'heure jusqu'à midi et l'heure comptée double à partir de midi.

Le temps passé à faire la route sera compté comme travail.

Le règlement porte ensuite sur les frais de déplacement pour les ouvriers qui travaillant à Roubaix sortent de Roubaix et ceux qui travaillant à Tourcoing sortent de Tourcoing. Le déplacement sera de 1,50 et si l'ouvrier doit passer la nuit il aurait droit également à 1,50 pour sa nuit, mais ce tarif ne s'appliquerait que pour un rayon n'excédant pas 5 kilomètres. Au delà de ce rayon les frais seraient à la charge du patron ou du fabricant.

Les ouvriers attendent que les patrons se prononcent sur le tarif ci-dessus.

A la fabrique d'astrakans Drey et Samptson

Les ouvriers en grève de la fabrique de velours et astrakans Drey et Samptson, rue des Cinq-Voies, ont envoyé hier matin une nouvelle délégation à leurs patrons. Ils espéraient que ces derniers auraient consenti à discuter et à faire droit dans une mesure équitable à leurs réclamations.

Or, il n'en a rien été.

Voici en effet ce que nous transmettent les ouvriers :

« Nous nous sommes présentés ce matin espérant arriver à une entente.

»Or, voici la réponse qui nous fut faite par les patrons : Vous pouvez reprendre le travail aux anciennes conditions, si cela peut vous plaire, mais si d'ici quatre jours, vous n'avez pas repris le travail, nous ferons de nouveaux rabais. »

Les ouvriers font les réflexions suivantes que leur suggère l'attitude de leurs patrons : Est-ce que les patrons nous prendraient pour des Boers ?

Dans ce cas nous les prévenons que nous saurons nous défendre avec le même courage que ces derniers. En attendant nous laissons le public juge des procédés de ces fils d'Albion.

LE SPORT

VÉLOCIPÉDIE

Course Roubaix-Fleurbaix

Cette course a été un véritable succès pour la société organisatrice « La Renaissance Vélocipédique ». Un nombre inespéré de coureurs s'est présenté au départ. Malgré un vent violent le train a été mené très vivement.

1er François Evrard, de Roubaix, en 1 h. 57' — 2e, Désiré Lebrun, de Tourcoing, en 2 h. 00 — 3e, Bruyneel, de Roubaix, en 2 h. 00' 10" — 4e, Albert Haeck, de Tourcoing, en 2 h. 01' — 5e, Flamme, de Lens, en 2 h. 03' — 6e, Senécaut, de Lens, en 2 h. 04' — 7e, Georges Pagnier, de Roubaix, en 2 h. 07' — 8e, Luthun, de Pérenchies, en 2 h. 07' 10" — 9e, Prouvost, de Tourcoing, en 2 h. 08' — 10e, Bertholi, de Tourcoing, en 2 h. 08' 10" — 11e, Vandenbrouck, de Tourcoing, en 2 h. 12' 30" — 12e, Lorthiois, de Roubaix, en 2 h. 13' — 13e, Debacker, de Croix, en 2 h. 13' 05 — 14e. Vial, de Roubaix, en 2 h. 15' 15" — 15e, Défrenne fils, de Tourcoing, en 2 h. 20' — 16e. Oscar Delhaye, de Tourcoing, 2 h. 23' — 17e, Ch. Detret, de Roubaix, en 2 h. 24' — 18e, L. Schuller, de Roubaix, en 2 h. 28' — 19e, Gruard, de Wattrelos, en 2 h. 29' et 20e, Savarys, de Roubaix, en 2 h. 44'.

Stacker au départ : M. Géry Haeck, trésorier.

Contrôle de Fleurbaix : MM. Hector Vandenwaghe, président et Vandekerckove, commissaires.

Les membres de la société des « Gais Pédaleurs Tourquennois », sont priés de se présenter au siège de la société aujourd'hui 4 juillet, à 8 heures du soir.

Ordre du jour : Remise des maillots aux sociétaires qui ne l'auraient pas encore.

Entraînement pour la course de Tourcoing-Béthune.

TOURCOING-BÉTHUNE

L'organisation d'une course vélocipédique n'est pas chose facile et ceux qui n'y ont jamais été mêlés ne peuvent apprécier la somme de travail que cela nécessite. Il est vrai que les membres de l'Union Vélocipédique Tourquennoise ont fait leurs preuves depuis 5 ans, c'est ce qui assure à la réunion de dimanche prochain son succès ordinaire. Une grande réunion obligatoire pour tous les membres de l'U. V. T. aura lieu aujourd'hui mercredi, à 9 heures précises, aucune excuse ne sera admise sauf le cas de force majeure car les contrôleurs ont à prendre les dernières instructions pour dimanche.

La Catégorie Internationale comprend un lot de coureurs de premier ordre. Nous avons vu Lucien Itsweire, vainqueur de dimanche dernier dans la course de 100 k., organisée par les sociétés de Dunkerque et Hazebrouck. Temps employé 3 heures 55 secondes, sans entraîneurs automobiles, c'est une performance splendide. Puis aussi César Garin, vainqueur de Tourcoing-Béthune, en 1899, égalant alors le temps de son frère le célèbre stayer M. Garin, 2 h. 52.

M. Charles Prévost, de Lens, vainqueur il y a 15 jours, dans Roubaix-Vimy.

La série régionale nous ménage d'agréables surprises comme l'an passé.

Nous rappelons aux retardataires endurcis que la liste d'inscription sera close jeudi, dernier délai. Il y en aura encore qui se laisseront refuser leur engagement pour ne s'y être pas pris en temps.

Les engagés ont droit à une mise gratuite pour le grand carrousel du dimanche suivant 15 juillet.

Pour tous renseignements s'adresser au café Delvoye, à Tourcoing.

ÉLIXIR SUÉDOIS

(Voir en 4e page)

TOURCOING

L'EMPRUNT DE TOURCOING

La Chambre a adopté le projet de loi suivant, tendant à autoriser la ville de Tourcoing à emprunter une somme de 4.146,000 francs, et à s'imposer extraordinairement.

Ce projet avait été présenté hier et c'est sur la demande de M. Dron que la Chambre l'a, après déclaration d'urgence, adopté.

EXPOSE DES MOTIFS

Messieurs, — La ville de Tourcoing (Nord), sollicite l'autorisation : 1° d'emprunter à un taux d'intérêt n'excédant pas 3 fr. 75 0|0, une somme de 4.600.000 francs remboursable en trente ans et destinée à pourvoir à diverses dépenses énumérées dans deux délibérations municipales des 1er mars et 8 juin 1900 ; 2° de s'imposer extraordinairement pendant la même période de temps 23 centimes additionnels pour rembourser l'emprunt concurremment avec un prélèvement annuel sur les revenus ordinaires de la caisse municipale.

Les dépenses auxquelles il s'agit de pourvoir ont pour objet :

La construction d'une académie de dessin	339.000	fr.
L'agrandissement de l'institut Colbert	129.968	»
La construction de deux groupes scolaires au quartier du pont de Neuville et au Halot	454.391	»
La construction d'un logement pour la directrice de l'école de la place Saint-Jacques	21.067	»
L'ouverture du boulevard du cimetière	400.000	»
La construction d'aqueducs et de chaussées pavées	372.012	»
La construction d'un établissement municipal de bains	498.125	»
La pose de branchement pour le service des eaux	50.000	»
L'épuration des eaux de l'Espierre	200.000	»
La construction d'un gazomètre	217.600	»
La construction d'une usine d'électricité	235.000	»
Les travaux de l'hôtel de ville	285.000	»
Les travaux du parc de la rue de Gand	58.000	»
La construction d'un hôtel des postes	200.000	»
L'établissement d'un nouveau cimetière	313.500	»
Le solde des entreprises prévues dans l'emprunt de 4 millions de francs autorisé par la loi du 31 juillet 1888	750.000	»
Les frais imprévus	16.337	»
Ensemble	4.600.000	fr.

L'institut Colbert est insuffisant pour recevoir les jeunes gens qui fréquentent les cours. L'agrandissement projeté contribuera à la prospérité de cet établissement qui doit compléter, l'instruction de l'élite des élèves des écoles primaires.

La création d'un nouveau cimetière a pour conséquence l'ouverture d'un boulevard destiné à faciliter l'accès du champ de repos. L'ouverture de cette voie publique sera déclarée d'utilité publique dès qu'il aura été statué sur l'emprunt destiné à pourvoir à la dépense.

Les autres travaux de voirie comprennent, d'une part, le prolongement des murs de quais et le pavage de ces quais entre le pont de Halot et celui de la rue de l'Espierre ; d'autre part, la construction d'aqueducs et de chaussées dans divers quartiers. Ces opérations, qui sont arrêtées depuis longtemps, ont dû être ajournées en raison de la situation financière de la ville.

La création d'un établissement de bains avec appareils hydrothérapiques, présente, au point de vue de l'hygiène et de la salubrité publique, un caractère de réelle utilité.

Les travaux à exécuter à l'Hôtel de Ville sont nécessaires pour achever ce monument dont la première pierre a été posée en 1866 ; ils comportent la construction d'un ascenseur, d'un escalier d'honneur et d'une rampe de voiture ainsi que l'ornementation et l'aménagement de la salle des fêtes.

La construction d'une académie de dessin se justifie par l'importance de la ville.

Ces trois derniers projets ont été soumis au Conseil général des bâtiments civils qui les a jugés susceptibles d'être approuvés sous la réserve que la dépense totale en serait augmentée d'environ 110,000 fr. l'excédent de dépense pourra être comblé tant au moyen du rabais de l'adjudication, qu'à l'aide d'un prélèvement sur les revenus ordinaires.

Les travaux d'amélioration de l'usine à gaz consistent dans la construction d'un nouveau gazomètre et dans l'établissement d'un transporteur aérien. Les gazomètres existants sont insuffisants ; ils ne contiennent en effet que 15,000 mètres cubes alors que la consommation journalière atteint 32,000 mètres cubes en hiver. Il faudra donc fabriquer pendant les heures de la soirée 17,000 mètres cubes et avoir en réserve un certain nombre de fours, qui ne fonctionnent que la nuit et qui sont par suite mal utilisés. De plus, son arrêt de quelques heures dans le fonctionnement de l'usine, suffirait pour priver la ville de gaz. La construction du nouveau gazomètre mettra fin à cette situation qui présente de sérieux inconvénients.

Quant au transporteur aérien, il est destiné à remplacer l'estacade aujourd'hui hors d'usage qui servait à amener les charbons apportés par bateau jusqu'à la limite de cette usine.

Le projet relatif aux améliorations de l'usine à gaz a reçu l'adhésion du Conseil général des mines.

Depuis quelques années, un certain nombre d'usines de Tourcoing sont éclairées à l'électricité et ce mode d'éclairage qui, jusqu'à présent, a été produit par l'industrie privée, est à la veille d'être adopté aussi pour les habitants et les établissements publics. Il en résultera d'importantes diminutions dans le rendement de l'usine à gaz, qui figure pour plus de 1.000.000 francs dans les recettes des budgets annuels.

La municipalité se propose, en conséquence, de créer une usine électrique qui lui permettra de fournir l'éclairage dans des conditions avantageuses et de supporter la concurrence des établissements privés.

L'hôtel des postes est dans un délabrement complet ; d'ici peu, il deviendrait d'ailleurs tout à fait insuffisant pour la bonne exécution du service. Dans ces conditions, et pour donner satisfaction à la demande de l'administration, la ville se propose de reconstruire cet édifice. A cet effet, elle a compris la dépense pour une somme de 200.000 francs dans le nouvel emprunt.

La ville de Tourcoing a été autorisée par une loi du 31 juillet 1888 à emprunter une somme de 4 millions de francs en vue de travaux de voirie et de grandes entreprises d'utilité communale. Cet emprunt a été réalisé à l'exception d'une somme de 750.000 francs qui est nécessaire pour solder les entreprises primitivement prévues. D'autre part, la municipalité n'a pas contracté l'emprunt de 313.500 francs approuvé par la loi du 10 février 1900 et destiné à l'établissement d'un nouveau cimetière. En raison, de sa situation financière, la ville ne pourrait, conformément aux dispositions des lois d'emprunts, rembourser sur les ressources ordinaires de la caisse municipale lesdites sommes de 313.000 francs et de 75.000 francs ; elle demande, en conséquence, à les comprendre dans l'emprunt proposé.

Les deux groupes scolaires projetés par la municipalité sont appelés à rendre de grands services dans les quartiers du Pont-de-Neuville et du Halot. Mais, comme le Conseil départemental et le ministre de l'instruction publique n'ont pas encore, conformément à l'article 13 de la loi du 30 octobre 1886, statué sur la création de ces maisons d'école, le Gouvernement a pensé, d'accord avec le Conseil d'Etat, que ces projets ne pouvaient être compris dans l'emprunt dont le montant sera par suite réduit à 4.146.000 francs.

Le remboursement de l'emprunt ramené à ce chiffre exigerait une annuité de 232,600 francs à celle de l'emprunt par la municipalité. Dans ces conditions, il paraît convenable de diminuer l'imposition de 2 centimes 27|100 additionnels, quotité correspondante à la somme susmentionnée de 25,400 francs.

L'annuité serait alors couverte jusqu'à concurrence de 213,800 francs au moyen du produit de l'imposition réduite à 20 centimes 73|100 additionnels, et pour le surplus, soit 18,000 francs, à l'aide d'un prélèvement sur les revenus ordinaires de la Caisse municipale.

La situation financière justifie le recours à l'imposition. A la vérité, d'après le relevé des trois derniers comptes, les recettes ordinaires s'élèvent à 3.717.434 francs en moyenne et l'emportent de 964,298 francs sur les dépenses corrélatives.

Mais cet excédent est affecté pour 679,728 fr. au service de la dette, de sorte que le reliquat disponible ne ressort qu'à 284,570 fr. Cette somme est nécessaire tant pour compléter l'annuité du nouvel emprunt que pour parer aux besoins éventuels qui se révèlent toujours en cours d'exercice dans une grande ville industrielle comme Tourcoing.

La ville est grevée de 3 centimes extraordinaires pour l'année 1900, mais cette imposition deviendra disponible, attendu que les travaux auxquels elle est affectée sont compris dans le nouvel emprunt ; les contribuables n'auront donc à supporter que l'imposition susmentionnée de 20 centimes 73|100 additionnels. Cette charge est peu élevée.

D'après ces considérations, et sous les réserves ci-dessus formulées en ce qui concerne la réduction du chiffre de l'emprunt et de la quotité de l'imposition, les propositions municipales paraissent susceptibles d'être accueillies et nous avons, en conséquence, l'honneur de soumettre à vos délibérations le projet de loi ci-joint qui a reçu l'adhésion du Conseil d'Etat.

PROJET DE LOI

Le Président de la République française

Décrète :

Le projet de loi dont la teneur sera présenté à la Chambre des députés par le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur et des Cultes, qui est chargé d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

Article premier. — La ville de Tourcoing (Nord), est autorisée à emprunter à un taux d'intérêt n'excédant pas trois francs soixante-quinze pour cent (3 fr. 75), une somme de quatre millions cent quarante-six mille francs (4.146.000 francs), remboursable en trente ans et destinée à pourvoir, conformément aux délibérations municipales des 1er mars et 8 juin 1900, aux dépenses suivantes : ouverture d'un boulevard, création d'un nouveau cimetière, d'une académie de dessin, d'un établissement de bains publics, d'une usine d'électricité et d'un hôtel des postes, construction d'aqueducs, de chaussées pavées, d'un gazomètre et d'un logement pour la directrice de l'école de la place St-Jacques, amélioration du service des eaux, achèvement de l'Hôtel-de-Ville, embellissement d'un parc public et solde des entreprises prévues par la loi du 31 juillet 1888 et non encore exécutées.

L'emprunt pourra être réalisé, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la Caisse des dépôts et consignations, de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse ou du Crédit foncier de France, aux conditions de ces établissements.

Les conditions des souscriptions à ouvrir ou des traités à passer seront préalablement soumises à l'approbation du Ministre de l'Intérieur.

Art. 2. — La même ville est autorisée à s'imposer, pendant trente ans, à partir de 1901, vingt centimes soixante-treize cent. (20 c. 73) additionnels au principal de ses quatre contributions directes, pour rembourser l'emprunt en capital et intérêts, concurremment avec un prélèvement annuel sur les revenus ordinaires de la Caisse municipale.

L'imposition extraordinaire de trois centimes additionnels, établie par décret du 14 octobre 1896, cessera d'être mise en recouvrement.

Art. 3. — L'emprunt de quatre millions de francs autorisé par la loi du 31 juillet 1888, est réduit à trois millions deux cent cinquante mille francs (3.250.000 fr.)

Est abrogée la loi du 10 février 1900, qui a autorisé la ville de Tourcoing à emprunter une somme de 313.500 francs pour l'établissement d'un nouveau cimetière.

Fait à Paris, le 2 juillet 1900.

Signé : Emile LOUBET.

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Intérieur,

Signé : WALDECK-ROUSSEAU.

Visite des théâtres par les membres de l'Administration municipale

MM. Léon Salembien et Maurice Cordier, adjoints, ont consacré l'après-midi d'hier, de 3 à 6 heures, à la visite du théâtre de la rue de Tournai et de la salle de spectacle de la place Leverrier. Leurs collègues, MM. Lecomte et Victor Flament s'étaient trouvés empêchés de se joindre à eux.

Les membres de l'administration étaient accompagnés dans leur visite par MM. Vilain, commissaire central, Balzac, directeur des bâtiments et Flament, adjudant du corps des pompiers casernés, remplaçant M. Meurillon, lieutenant.

La visite avait pour but principal de juger sur place des dispositions qu'il convient d'imposer à l'effet de faire que les salles de spectacles présentent toutes les garanties de sécurité désirable.

L'administration municipale (et en particulier MM. Salembien et Maurice Cornier, qui formulèrent jadis des critiques fondées, du reste, sur les conditions dans lesquelles se trouvaient les salles) tient à dégager sa responsabilité.

Il a apparu que diverses modifications et aménagements étaient à apporter à divers points de vue, soit comme secours, dégagements et éclairage.

Chacun des chefs de service accompagnant MM. les adjoints, sera chargé, en ce qui le concerne, de présenter un rapport résumant les installations à effectuer.

La Fête Nationale

La Commission des Fêtes s'est réunie, hier soir, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Victor Flament, adjoint.

Au cours de cette réunion, on a fixé les divers quartiers qui, cette année, se trouveront être chacun le centre de formation d'un cortège. Ces quartiers sont la Malcense, la rue de la Cité, l'Epinette, le Point Central et le Virolois.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, chaque tronçon de cortège suivra un itinéraire particulier de quartier puis se dirigera vers la place Thiers où se fera la jonction et où l'administration municipale et la commission des fêtes passeront en revue [illegible].

Après la revue le cortège viendra aboutir place Victor Hassebroucq.

La commission des fêtes tiendra une nouvelle réunion mardi prochain pour des questions de détail.

Attrayant concert

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, un attrayant concert sera donné dimanche prochain 8 juillet, dans les jardins de la rue de Gand, par notre excellente harmonie municipale, qui s'est assurée le bienveillant concours de la société nationale des Orphéonistes Cricks-Sicks.

Le concert, qui commencera à huit heures et demie du soir, attirera certainement un nombreux et brillant auditoire ; et, bien que les installations à effectuer dans le parc municipal ne soient pas encore effectuées, l'attrait de cette soirée musicale en plein air est cependant vif.

On trouve des cachets en vente au prix de un franc.

Grave accident d'usine

Une ouvrière de préparation du peignage Albert Malard et Cie, rue de Guines, Mlle Marie Delmulle, 18 ans, demeurant à Roubaix, rue St-Joseph, a été victime d'un grave accident.

L'ouvrière a eu la main gauche prise entre le hérisson et le cylindre étireur. M. le docteur Playoust a constaté de graves lésions de l'index du médius et de l'annulaire, et a fait toutes ses réserves quant à la perte totale de ce dernier doigt. L'incapacité de travail est évaluée à 40 jours.

Autre accident

M. Arthur Lemaire, 18 ans, mécanicien chez MM. Desurmont et fils, rue de Bradfort, était occupé à un étau limeur lorsqu'il reçut une parcelle de fer dans l'œil droit.

Docteur Betremieux, de Roubaix, *quelques jours.*

Accident de voiture

M. Gustave Carlier, 28 ans, domestique au service de M. Dansette, camionneur, rue Nationale, a été blessé par son véhicule en passant rue de Roubaix. M. le docteur Catteau qui a soigné le blessé, a constaté une contusion du pied droit, entorse du poignet droit, plaies à l'arcade sourcilière et à la lèvre supérieure.

— M. Henri Varlet, 24 ans, domestique au service de la boulangerie coopérative la *Tourquennoise*, rue de Menin, a été blessé au pied gauche par la roue de sa voiture.

Le blessé a reçu les soins de M. le docteur Catteau et a été reconduit à son domicile rue du Maréchal-Brune. La guérison demandera une dizaine de jours.

— Hier soir, vers 5 h. 1|2, l'un des chevaux attelés à la voiture de M. Dansette, messager à Roubaix, s'est abattu rue de Tournai. On a eu quelque peine à relever l'animal et la circulation du tramway s'est trouvée interrompue pendant 20 minutes environ.

Bureau de bienfaisance

Lundi matin, à 10 heures et demie, a eu lieu au siège de l'administration charitable en présence de M. Maurice Cordier, vice-président et de MM. J. Philippe et D. Parsy, administrateurs du Bureau de Bienfaisance, une distribution extraordinaire de secours, consistant en paillasses, couvertures, pantalons de velours, chemises pour hommes et femmes et flanelles.

La répartition a eu lieu entre 320 familles françaises, les plus nombreuses et les plus nécessiteuses.

Concours de tir

Au concours de tir à la carabine de l'école de la rue du Flocon, la Société de tir de l'école du Conditionnement s'est particulièrement distinguée. Elle a obtenu sur plus de 500 tireurs : 1° 7 prix individuels dont le 1er prix ; 2° le 1er prix de l'association, décerné à la société comprenant les 10 meilleurs tireurs.

Cette société ne comptant qu'une année d'existence promet pour l'avenir.

MARCQ-EN-BARŒUL

Réunion du Conseil municipal. — Le Conseil municipal se réunira en session ordinaire le samedi 7 juillet à 8 heures du soir pour délibérer sur les propositions inscrites à l'ordre du jour suivant :

1° Budget de la commune pour 1901 (suite) — 2° Emprunts pour travaux divers — 3° Pompiers (assurance) — 4° Comptes et budgets des paroisses — 5° Taxes militaires — 6° Alignements rue de Marquette.

Accidents de travail. — M. Dessaux Léon, 38 ans, occupé comme homme de peine chez MM. Lesaffre-Bonduelle a reçu un jet de vapeur qui a occasionné une brûlure aux yeux.

— Dans le même établissement Charles Bourgeois, laveur des cuves, s'est blessé au pied par suite d'une glissade sur le plancher.

LINSELLES

On nous écrit : Le grand bruit fait autour de l'élection du 6 mai, l'indignation plutôt que l'étonnement, causée par le retrait de la protestation de M. Catrice. La plaisanterie très juste dont nous sommes l'objet de la part des républicains des communes voisines nous forcent à sortir de la réserve que, pour l'honneur du parti, nous nous étions imposée.

Ennemis d'une politique d'équivoques, de rancunes personnelles, sorte de politique faisant, toujours énormément de tort à son parti ; partisans, au contraire, d'une politique franche exempte de toute compromission, nous prenons d'abord volontiers acte de la déclaration trop tardive de M. Catrice : « Je dois dire tout d'abord que je n'ai fait des élections aucune question politique ». Nous déclarons ne pas comprendre la seconde partie du même paragraphe : Il est des Linsellois qui, *jadis*, me considéraient comme un adversaire politique, eh bien, ils sont, pour la plupart, venus aux idées de justice et de progrès et se nomment eux-mêmes républicains aujourd'hui » en la rapprochant des termes de l'affiche que nous publions plus loin.

Nous déclarons, en outre, ne pas faire partie du groupe important de républicains satisfaits de la réponse, et comme le correspondant, nous demandons à M. Catrice pourquoi il a retiré sa plainte.

Il devait pourtant savoir, en réfléchissant un peu, que la commission de recensement n'accepterait pas de protestation sans preuves, que pour fournir ces preuves il fallait des témoins ? les nommer ? Alors, pourquoi tant de bruit pour un coup d'épée dans l'eau ?

Certes, nous avons appris à nos dépens, et nous savons depuis longtemps que l'honnêteté politique de M. D'halluin n'a rien de bien proverbial, que l'intimidation qu'il cause aux électeurs en détourne une grande partie, mais nous ne le croyions pas encore assez osé pour ouvrir l'urne électorale en plein vote, fait dont il est accusé et qui suffit à lui seul pour annuler une élection. Et le bureau, que faisait-il ? Etait-il complice de son président ? C'est pourquoi nous voulons la lumière.

De deux choses l'une, ou la protestation n'a

DERNIÈRE HEURE

EN CHINE

A PÉKIN

L'assassinat du ministre d'Allemagne. — Les légations détruites ou assiégées. — La ville chinoise en cendres. — L'impératrice en fuite.

Berlin, 2 juillet, soir. — Le vice-amiral Baudemann, commandant l'escadre allemande de croiseurs, télégraphie de Takou, à la date du 30 juin :

« J'ai reçu de la légation allemande à Pékin une lettre annonçant que la légation est assiégée, que le manque d'approvisionnements se fait sentir et que la situation est désespérée.

» Le porteur de cette lettre m'annonce que le 16 juin le ministre d'Allemagne a été attaqué par des troupes chinoises au moment où il se rendait de la légation aux bureaux du gouvernement chinois. Le ministre, qui n'était, d'ailleurs, accompagné d'aucune escorte militaire, a reçu quatre blessures. Sa mort a eu lieu aux bureaux du gouvernement. L'interprète, qui a été également blessé, s'est réfugié dans la légation.

» Le 25 juin, les seules légations allemande, française et anglaise n'avaient pas encore été détruites. Elles étaient alors occupées par des troupes. L'officier commandant les gardes étrangers et les étrangers se trouvait à la légation anglaise.

» La ville chinoise de Pékin a été complètement brûlée. Il y a, en dehors de la ville, environ 30,000 hommes de troupes chinoises.

» L'impératrice douairière a pris la fuite et a quitté la capitale.

» La situation, ici, est des plus critiques. On affirme que les troupes chinoises s'avancent en grand nombre sur Tien-Tsin ».

La Révolution maîtresse de la ville

Le palais impérial assiégé. — Massacres d'Européens

Londres, 3 juillet, midi. — La révolution est maîtresse de Pékin.

Le prince Thuan, qui a toujours eu la confiance des Boxers, s'est emparé du pouvoir.

Le palais impérial est assiégé par des troupes régulières mêlées à des Boxers.

Les massacres des Européens s'effectuent dans des conditions effrayantes.

On désespère de pouvoir secourir les ministres européens.

Le prince Thuan a envoyé un édit à tous les vice-rois, leur prescrivant de lever toutes les troupes à leur disposition pour repousser l'intervention étrangère ; mais les vice-rois des provinces du sud persistent à refuser d'obéir aux ordres de Pékin.

La route de Pékin toujours fermée

Londres, 3 juillet, midi. — La route de Pékin est toujours absolument fermée aux troupes internationales réunies à Tien-Tsin.

On est toujours sans nouvelles de la colonne russe qui, agissant isolément, est partie de Takou se dirigeant sur Pékin presque au même moment que le corps expéditionnaire de l'amiral Seymour.

L'Allemagne veut une éclatante réparation

Berlin, 3 juillet, midi. — On attend avec impatience les résultats de la conférence de M. de Bülow avec l'empereur.

Le ministre a quitté Berlin avant la confirmation du meurtre de M. de Ketteler pour se rendre à Wilhelmshaven.

Même les journaux hostiles à la politique coloniale reconnaissent la nécessité d'obtenir une réparation éclatante.

La *Gazette libérale* espère que les puissances se solidariseront avec l'Allemagne pour venger la mort de M. de Ketteler.

Plusieurs journaux, entre autres un organe agrarien, préconisent la convocation immédiate du Reichstag, afin de voter les crédits nécessaires à l'expiation du forfait, et expriment simultanément les répugnances du pays à l'égard d'une expédition.

Plusieurs milliers de soldats, disent-ils, se feront tuer en Chine.

Selon les bulletins officiels, jusqu'à présent les Allemands ont perdu 25 hommes et ont eu 106 blessés.

Le bombardement de Tien-Tsin

SITUATION GRAVE

Shangaï, 3 juillet. — Les Chinois continuent à faire un feu d'artillerie sur les établissements étrangers de Tien-Tsin.

Malheureusement les troupes internationales ne sont pas assez nombreuses pour attaquer les batteries chinoises.

Des milliers de soldats chinois arrivent devant Tien-Tsin venant de Lou-Tai et ils continuent à détruire la ligne de Tien-Tsin à Pékin.

D'autres bandes provenant de la garnison chassée des forts de Ta-Kou ont fait plusieurs tentatives pour se rapprocher de cette place.

Un télégramme d'Alakabad dit qu'on se prépare à faire en automne un envoi de renforts considérables en Chine.

Il faudrait une brigade navale et une brigade d'artillerie pour rendre effectives les forces commandées par le général Gaseli.

Arrivée de troupes françaises

Le manque d'eau à Tien-Tsin

Shangaï, 3 juillet. — Le premier contingent de troupes françaises venant de Saïgon est arrivé à Takou dimanche.

Il marche actuellement sur Tien-Tsin.

Le manque d'eau se fait vivement sentir à Tien-Tsin et à Takou.

Il est impossible de se servir de l'eau du fleuve qui est contaminée par les cadavres.

TROUPES CHINOISES

entre Tien-Tsin et Pékin

La marche sur Pékin impossible — Les Européens à Pékin sont perdus.

Shanghaï, 3 juillet. — On mande de Shanghaï que les troupes chinoises entre Tien-Tsin et Pékin ont été considérablement renforcées.

Elles possèdent des canons beaucoup plus nombreux et plus puissants que ceux employés par les Européens.

La marche en avant des troupes internationales qui sont actuellement à Tien-Tsin au nombre de 12.000 y compris 6.000 Japonais est donc pour le moment impossible.

Les patrouilles ne se font qu'avec les plus grandes difficultés.

Les groupes d'éclaireurs sont constamment en danger d'être entourés et capturés.

Les Chinois sont bien pourvus de chevaux tandis que les troupes internationales à l'exception des Japonais sont absolument sans moyens de transports.

Il ne reste plus aucun espoir de sauver la vie à aucun étranger à Pékin.

Il est évident que la déclaration officielle chinoise d'après laquelle les diplomates auraient quitté la capitale sous escorte est fausse parce que si leur départ avait eu lieu à la date indiquée on aurait déjà de leurs nouvelles.

Importants renforts allemands

Londres, 3 Juillet. — D'après une dépêche de Berlin aux *Central News*, il a été décidé aujourd'hui à la réunion du Conseil militaire présidé par l'empereur à Wilhelmshaven, d'envoyer en Chine une division d'infanterie, quatre régiments de cavalerie, 16 batteries d'artillerie, deux détachements de génie et de l'intendance, en tout 15.000 hommes.